

7 octobre : « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » - 1ère réunion de négociation

La direction et les syndicats se sont rencontrés le **mardi 7 octobre 2025** pour « négocié » sur le protocole d'« égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

Les premiers échanges ont porté sur le bilan des indicateurs et des actions prévus par l'accord ainsi que sur les 1ers articles de l'accord.

Le syndicat CGT de l'AcoSS est intervenu pour signaler plusieurs éléments apparaissant incohérents dans les documents fournis, principalement sur la rémunération mensuelle moyenne entre les femmes et les hommes :

Structure de qualification détaillée		2024			Rému F/Rému H
		F	H	Total	
Employés	Administratif	2 934 €	2 879 €	2 917 €	1,02
	Informatique	3 591 €	3 886 €	3 813 €	0,92
	Hors CCN	2 065 €	2 102 €	2 090 €	0,98
Sous total Employés		3 011 €	3 364 €	3 260 €	0,9
Cadres de proximité	Administratif	3 309 €	3 403 €	3 326 €	0,97
	Informatique	4 322 €	4 360 €	4 349 €	0,99
	Hors CCN				
Sous total cadres de proxi		3 932 €	4 304 €	4 153 €	0,91
Cadres intermédiaires	Administratif	3 889 €	3 976 €	3 915 €	0,98
	Informatique	4 615 €	4 849 €	4 785 €	0,95
	Hors CCN				
Sous total cadres interméd		4 038 €	4 511 €	4 260 €	0,9
Cadres stratégiques	Administratif	5 126 €	5 290 €	5 195 €	0,97
	Informatique	5 658 €	5 899 €	5 834 €	0,96
	Hors CCN	4 394 €	4 933 €	4 681 €	0,89
Sous total cadres stratég		5 252 €	5 643 €	5 476 €	0,93
Agents de direction	Administratif	9 013 €	9 357 €	9 208 €	0,96
	Hors CCN	9 746 €	11 728 €	11 632 €	0,83
Sous total ADD		9 017 €	9 547 €	9 327 €	0,94
Sous total administratif		4 677 €	5 541 €	4 996 €	0,84
Sous total informatique		4 622 €	4 802 €	4 751 €	0,96
Sous total hors CCN		2 791 €	3 172 €	3 040 €	0,88
Moyenne générale		4 562 €	4 877 €	4 744 €	0,94

Le rapport de la moyenne générale est à 0.94 alors que les rapports des différentes catégories sont tous inférieurs ou égaux à 0.94.

La direction, dans un premier temps, a bien essayé d'expliquer cette situation avant de finalement s'engager à revenir vers les syndicats pour donner des explications sur ces chiffres.

Idem pour l'écart de rémunération qui est globalement présenté à 2.23% entre les femmes et les hommes alors que les écarts par catégorie sont les suivants : « Employés » 2.88%, Cadres de proximité » 4.98%, « Cadres intermédiaires » 6.61%, « Cadres stratégiques » 5.47% et « Agents de direction » 4.49%.

Concernant les embauches, la proposition d'accord de la direction prévoit que : « L'Urssaf Caisse nationale s'engage également à faire évoluer les taux de représentation masculine et féminine du personnel afin qu'ils progressent vers 50 % . »

La direction propose de s'engager mais sans accoler de date à cet engagement. Pour la CGT, un objectif qui ne contient pas de date butoir n'est pas réaliste. Durant tous les échanges, nous avons systématiquement dénoncé cet état de fait et **demandé à la direction de s'engager sur des dates.**

Par ailleurs, la CGT a demandé d'augmenter la participation aux frais de gardes supplémentaires (en cas de formation à distance) de **20 à 50 euros brut** par journée de formation.

Concernant la rémunération, la direction indique vouloir réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes afin que les résultats de l'index égalité femmes/hommes atteignent une note de 40/40 **sans s'engager sur une date.**

Nous reviendrons sur ce point quand nous aurons les explications sur les différents chiffres liés aux rémunérations actuelles.

Préparons-nous à défendre nos droits et à en acquérir de nouveaux ! Pour y aider, rejoignez la CGT.



Notre mail : cgt.syndicat@acoss.fr

Calendrier des négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : 7 octobre, 21 octobre et 4 novembre



cgt.syndicat@acoss.fr

A suivre !

Le 7 octobre 2025